

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 06 JUILLET 2022 LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

(Article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales)

<u>DEL 01-01 : PERSONNEL</u> : Création d'un poste permanent à temps complet adjoint administratif principal 1^{ière} classe

<u>DEL 01-02 : PERSONN</u>EL : Création de 2 postes non permanents à temps complet d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

<u>DEL 01-03 : PERSONNEL</u> : Convention pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de Gestion des Landes

<u>DEL 01-04 : PERSONNEL</u> : convention pour la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte - désignation du référent alerte mutualisé avec le Centre de Gestion des Landes

<u>DEL 02</u> : Convention de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile – Conseil Départemental des Landes /CNSA

DEL 03: Participations et tarifs HT

<u>DEL 04</u> : Validation titulaire du marché portant sur le marché de services pour la solution de gestion des sites internet





DEL 05 : Résiliation adhésion

<u>DEL 06</u> : Approbation du lancement du marché portant sur l'acquisition d'un logiciel de gestion des délibérations

DEL 07 : Convention de prestations de services pour les non adhérents

<u>DEL 08</u> : Convention de mise à disposition de kit sécurité dans les lieux de médiation numérique

DEL 09 : Convention d'agrément du centre de certification Pix

La liste des délibérations est également consultable sur le site officiel du SM Alpi : www.alpi40.org ; rubrique « comité syndical »

Affichage siège de l'Alpi : le 15 juillet 2022

La présidente Magali Valiorgue



